



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/744
11 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 77 et 91 de l'ordre du jour

AUTRES METHODES ET MOYENS QUI S'OFFRENT DANS LE CADRE DES ORGANISMES
DES NATIONS UNIES POUR MIEUX ASSURER LA JOUISSANCE EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution I
recommandé par la Troisième Commission (A/35/721, par. 28)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 51ème séance, le 9 décembre 1980, la Cinquième Commission a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/95) des incidences administratives et financières du projet de résolution I recommandé par la Troisième Commission (A/35/721, par. 28). Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont été présentées oralement par le Président du Comité.

2. Les observations et commentaires faits lors de l'examen de la question par la Commission sont consignés dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/35/SR.51).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans opposition, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution I recommandé par la Troisième Commission (A/35/721, par. 28), aucun crédit additionnel ne sera nécessaire. Il sera tenu compte du coût des services de conférence, qui ne dépasserait pas 192 200 dollars, dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

4. Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Canada et de l'Espagne, ont expliqué leur position après l'adoption de cette décision.
